



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NUKU-HIVA**

Séance du 21 mars 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026.018

OBJET : Portant mise en place des Commissions municipales

L'an **deux mille vingt six**, le **21 mars**, le conseil municipal de la Commune de Nuku-Hiva, régulièrement convoqué le **17 mars 2026** conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire à la salle de réunion de la Mairie de Taiohae, sous la présidence de Monsieur le Maire, Benoît KAUTAI.

DATE CONVOCAZION:

17 mars 2026

DATE D’AFFICHAGE:

17 mars 2026

DATE DE LA SÉANCE :

21 mars 2026

HEURE DE LA SÉANCE :

09 heures 00

En exercice :	23
Présents :	21
Procurations :	0
Votants :	21

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme Victorine CIANTAR

PRÉSENTS

M. Benoît KAUTAI
M. Max PETERANO
Mme Victorine CIANTAR
M. Gordon FALCHETTO
M. Timitoua TEIKITEETINI
M. James TEKOHUOTETUA
Mme Laïza DEANE
Mme Berthe Tahiaee TEIKIKAINÉ
Mme Vanessa KEUVAHANA
M. Henri Rico TEURURAI
M. Wilfrid Steve GENDRON
Mme Kelly TEIKITOHE-DOMINGO
Mme Meana HUYEKE
Mme Chantal PUHETINI
M. Jean-Marc Piu VAIANUI
Mme Keilany Samantha TAMARII
M. Manoa DIDELOT
Mme Juliana VAIAANUI
M. Daniel MOUTARDE
Mme Tetapuheitini Dolly TAUPOTINI
Mme Tahlaapa TEIKITEETINI

POUVOIR(S)

ABSENT(S) EXCUSÉ(S)

M. Nicolas HAITI
M. Wenceslas FALCHETTO

Formant la majorité des membres en exercice,

Envoyé en préfecture via DOTELEC -
Transmis le : 24 mars 2026
Reçu en préfecture le : 24 mars 2026
ID : 987-200013381-20260321-D02202601810-DE

VU :

- ↳ Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicables aux Communes de Polynésie Française et notamment ses articles L.2122-22 et L2122-23 ;
- ↳ Les délibérations n° xxx à xxx / 2026 du xx mars 2026 portant élection du Maire, des Adjoints et des Maires délégués de la Commune de Nuku-Hiva et fixant l'ordre du tableau des élus ;

Exposé des motifs :

À la suite de la réunion, entre le Maire, les Adjoints et les Maires délégués des communes associées, il a été décidé de créer dix Commissions municipales composées d'un Président, d'un Vice-Président et autant de membres chacune. Le Maire est Président d'office de chacune des Commissions. Ces Commissions ont pour rôle, chacune dans son domaine de compétence, de réfléchir sur les stratégies et les outils de travail à mettre en place pour la réalisation des objectifs de l'équipe municipale.

OUI l'exposé du Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSULTAT DU VOTE :	POUR 21	CONTRE 0	ABSTENTION 0
---------------------------	-------------------	--------------------	------------------------

ARTICLE 1 : Création des commissions municipales

Le conseil municipal décide de créer, pour la durée de la mandature, les commissions municipales suivantes :

1 - Commission Culture, Patrimoine et Préservation du milieu marin et terrestre, chargée de la communication et de la promotion de la commune :

↳ Vice-Président : Tahiaee TEIKIKAINE

↳ Membres : Dolly TAUPOTINI, James TEKOHUOTETUA, Tahiaapa TEIKITEETINI

2 - Commission sécurité publique et transport, chargé de la sécurité en milieu festif et événementiel :

↳ Vice-Président : Max PETERANO

↳ Membres : Gordon FALCHETTO, Vanessa KEUVAHANA, Tahiaapa TEIKITEETINI

3 - Commission Budget-finances et restauration scolaire :

↳ Vice-Président : Victorine KAUTAI CIANTAR

↳ Membres : Chantal PUHETINI, Tahiaapa TEIKITEETINI, Daniel MOUTARDE

4 - Commission Jeunesse, Éducation, Sport et Cohésion Sociale (Sports, loisirs, vie associative, conseil des jeunes et lutte contre les drogues) :

↳ Vice-Président : Steven GENDRON

↳ Membres : James TEKOHUOTETUA, Kelly TEIKITOHE, Henri TEURURAI, Tahiaapa TEIKITEETINI

5 - Commission du Tourisme et de l'Artisanat en charge de la formation continue (tous secteurs confondus), et des communes associées :

↳ Vice-Président : Juliana HOKAUPOKO VAIAANUI

↳ Membres : Dolly TAUPOTINI, Kelly TEIKITOHE, Gordon FALCHETTO, Chantal PUHETINI

6 - Commission Travaux et Grands Projets (voieries, bâtiments et urbanisation) :

↳ Vice-Président : Timitoua TEIKITEETINI

↳ Membres : Gordon FALCHETTO, Daniel MOUTARDE

7 - Commission de la famille, de la santé et des affaires sociales (Aînés, handicap, aide sociale, conseil consultatif des quartiers) :

Envoyé en préfecture via DOTELEC -
Transmis le : 24 mars 2026
Reçu en préfecture le : 24 mars 2026
ID : 987-200013381-20260321-D02202601810-DE

- ✍ Vice-Président : Laiza DEANE
- ✍ Membres : Vanessa KEUVAHANA, Keilany TAMARII, Tahiaapa TEIKITEETINI

8 - Commission Développement Économique et Insulaire (Entreprises, porteurs de projets, coût de la vie, lien entre les vallées) :

- ✍ Vice-Président : Meana HUVEKE
- ✍ Membres : Vanessa KEUVAHANA, Keilany TAMARII, Kelly TEIKITOHE, Chantal PUHETINI, Tahiaapa TEIKITEETINI, Manoa DIDELOT

9 - Commission Écologique et urbaine, en charge de l'Eau, des déchets, de la transition énergétique, de l'assainissement, de la mutualisation et des évolutions technologiques :

- ✍ Vice-Président : Jean Marc VAIANUI
- ✍ Membres : Henri TEURURAI, Daniel MOUTARDE

10 - Commission des affaires foncières, du logement chargé du secteur primaire et du personnel :

- ✍ Président : Benoît KAUTAI
- ✍ Membres : Dolly TAUPOTINI, Daniel MOUTARDE, Henri TEURURAI, Tahiaapa TEIKITEETINI

ARTICLE 2 : Adjoints au maire et Maire délégués membres de droit

Sont membres de droit de chaque commission municipale les adjoints au Maire et les Maires délégués.

ARTICLE 3 : Voie et délais de recours

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Polynésie française dans un délais de deux (2) mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa transmission au représentant de l'État, selon le cas.

Ce recours peut également être exercé par voie dématérialisée via l'application Télérecours citoyens, accessible à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 : Exécution et publicité

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, affichée, et communiquée partout où besoin sera.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État via le portail @CTES :
Le :
et publication sur le site internet de la CODIM :

Le Maire,
Benoit KAUTAI



Envoyé en préfecture via DOTELEC -
Transmis le : 24 mars 2026
Reçu en préfecture le : 24 mars 2026
ID : 987-200013381-20260321-D02202601810-DE

Du :

Envoyé en préfecture via DOTELEC -
Transmis le : 24 mars 2026
Reçu en préfecture le : 24 mars 2026
ID : 987-200013381-20260321-D02202601810-DE